



ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes
 Carte Professionnelle N° 2006 - 0 117 T délivrée par la Préfecture des Hautes - Pyrénées le 09/06/2006
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES
 Garantie Financière : QBE International Insurance Limited - 12 place Vendôme - 75 001 PARIS

OFFRE D'ACHAT

Le (s) soussigné (s) : **Mme MORGANE BERGES et Mr YANNIS GROSSET**
 Demeurant : **12 QUATER Rue AMBROISE CROIZAT 65320 BORDIERES/ECHER**

Reconnaissent avoir visité le **24.02.2017** par l'intermédiaire de l'agence immobilière
 ABAFIM, le bien **Mandat N°42** ci-après désigné (désignation + adresse) :

Maison à rénover + piscine située 7C rue Lamartine 65800 AUREILHAN

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

Prix net vendeur : *est vente nette 130 000 €*
Commission d'agence à la charge du vendeur : *14 000 € pour avoir de ville euros*
Prix total honoraires inclus : *est quarante quatre mille € 144 000 €*

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de €

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 7 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Fait à **Tarbes**

Le **3.04 2017**

L'acquéreur,

Pour ABAFIM
Le négociateur,

Le vendeur,

(Lu et approuvé - Bon pour acceptation des présentes conditions)

(Lu et approuvé - Bon pour acceptation des présentes conditions)

Lu et approuvé Bon pour acceptation

[Signature]

(1) Condition suspensive :

Le prêt est accepté (vu avec la Banque)